

Au jardin,

barbecue mobiles :

attention aux risques !

On les aime pour leur praticité, leur accessibilité et leur esprit nomade. Cependant, les barbecues mobiles sont les plus répandus et représentent un sérieux danger s'ils ne sont pas maniés avec précaution.

En effet, ils sont souvent placés dans des endroits inappropriés (ex : sous un arbre) ou facilement renversés en raison de leur légèreté.

Quelques précautions

- ✓ Placer le barbecue sur une surface plane et incombustible (ex : terrasses, dalles, gravillons)
- ✓ Veiller à positionner le barbecue à ciel ouvert (ex : pas sous un arbre ni sous un abris de jardin)
- ✓ Conserver la bonne distance avec les habitations et les végétaux environnants
- ✓ Garder un point d'eau à proximité
- ✓ Utiliser des outils adaptés pour éviter les chutes de bûches ou les accidents corporels

Et surtout, surveillez constamment !

Barbecues fixes :

une alternative

à privilégier.

Les barbecues fixes sont certes plus coûteux, mais quand on est un vrai professionnel de la grillade, mieux vaut s'orienter vers une solution durable et sécurisée. De plus, vous pourrez aussi l'utiliser toute l'année, même quand il pleut !

N'attendez plus, voici les quelques spécificités auxquelles votre prochain barbecue devra répondre :



..... Obligations
..... Avantages

Quelles sont les règles

dans mon département ?

En France, les régions à risques sont aussi celles où l'on retrouve le plus d'amateurs de grillades ! Pour être sûr de cramer seulement vos merguez et pas la forêt, voici les réglementations classées par département. À noter que dans les départements 07, 34 et 84, la réglementation pour les barbecues en forêt ne concerne pas les habitations et dépendances. Les autres, lisez attentivement ceci :

Attendant construction Point d'eau Surveillance constante Pare étincelles Moyen d'aération En zone broussailleuse Sur parcelle bâtie



04

06

11

13

2A

2B

30

48

83